

**Conseil d'administration n° 16
séance du 24 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-11.16 relative à la tarification du module d'initiation
à la mécanique spatiale et systèmes spatiaux**

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment ses articles R. 3411-120. et 121., et R. 3411-131.,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve la tarification suivante du module d'initiation à la mécanique spatiale et systèmes spatiaux :

- **tarif individuel (hors négociation institutionnelle de gré à gré) : 1 700 € nets de TVA, pour 24 heures de formation.**

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Président du Conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET

